

COMMUNICATION POUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉSENCE D'ENFANTS DANS LES PLANTATIONS FAMILIALES DE CACAO À MANZANOUAN (CÔTE D'IVOIRE)

Koffi Jacques Anderson BOUADOU

Université Alassane OUATTARA, Bouaké (Côte d'Ivoire) / bouadou80@yahoo.fr

et

Kouakou Hilaire KOUAMÉ

Université Alassane OUATTARA, Bouaké (Côte d'Ivoire) / caublethilaire@yahoo.fr

Résumé

En 1999 est signée la Convention C182 sur les pires formes de travail des enfants et parmi elles, se trouvent les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, ou à la sécurité de l'enfant. Depuis cette date, plusieurs pays et ONG de défense des enfants mènent une lutte contre l'exploitation des enfants. En Côte d'Ivoire, la question de la présence d'enfants d'agriculteurs dans les plantations familiales, est sujette à débat. Deux représentations du travail des enfants s'affrontent. D'un côté la représentation du gouvernement et des organismes internationaux et de l'autre côté celle des paysans. L'objectif de la présente recherche est de résoudre par la communication, la problématique de la présence d'enfants dans les plantations familiales de cacao. Pour ce faire, nous avons opté pour l'approche mixte aux moyens d'entretiens individuels avec 40 planteurs, d'entretiens de groupe avec 35 enfants et d'enquêtes par questionnaires orientées vers 30 paysans et 22 enfants. Les résultats révèlent les modalités des perceptions sociales du travail des enfants chez les paysans de Manzanouan, la fréquence des activités des enfants dans les plantations familiales, le ressenti des enfants concernant leurs présences dans les plantations familiales de cacao. La recherche entend résoudre cette problématique par : la sensibilisation des communautés, la scolarisation et la rescolarisation des enfants employés dans les plantations familiales, une aide aux paysans pour le développement des sources de revenus alternatives.

Mots clés : convention, enfants, exploitation, plantation familiale de cacao, travail des enfants.

Abstract

In 1999, Convention C182 on the worst forms of child labor was signed and among them is work which, by its nature or the conditions in which it is carried out, is likely to harm health or safety. of the child. Since this date, several countries and child defense NGOs have been waging a fight against child exploitation. In Ivory Coast, the question of the presence of children of farmers on family plantations is subject to debate. Two representations of child labor clash. On one side the representation of the government and international organizations and on the other side that of the farmers. The objective of this research is to resolve, through communication, the problem of the presence of children on family cocoa plantations. To do this, we opted for a mixed approach using individual interviews with 40 planters, group interviews with 35 children and questionnaire surveys aimed at 30 farmers and 22 children. The results reveal the modalities of social perceptions of child labor among the farmers of Manzanouan, the frequency of children's activities on family plantations, the children's feelings regarding their presence on family cocoa plantations. The research intends to resolve this problem through: community awareness, schooling and re-schooling of children employed on family plantations, assistance to farmers for the development of alternative sources of income.

Keywords: convention, children, exploitation, family cocoa plantation, child labor

Introduction

H. Pimont-Frage (2018) relève que la Côte d'Ivoire est un pays dont l'économie repose principalement sur ses plantations de cacao qui représentent 40% de la production mondiale et dont la majorité est exportée vers l'Europe ou les États-Unis. Pour elle, dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, plus d'un quart des enfants de cinq (5) à quatorze (14) ans, travaillent dans les champs de cacao pour contribuer au revenu de leurs

familles. Parmi ces enfants, il est à noter la présence d'enfants de planteurs. Ceux-ci sont exposés aux pesticides, aux piqures d'insectes, se blessent en utilisant les outils et souffrent souvent de maux de dos. En 1999, l'État de Côte d'Ivoire signe la Convention C182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) qui renferme les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Mais le travail des enfants dans les champs de Cacao persiste, malgré les efforts de l'État pour éradiquer le phénomène. Le phénomène existe en Côte d'Ivoire comme presque dans tous les pays selon le RAMEDE-CI¹ qui identifie parmi les causes, la pauvreté et l'ignorance dues au taux relativement élevé d'analphabétisme. Il faut ajouter à cela la cupidité de certaines personnes qui vivent de ce phénomène de travail des enfants.

En 2019, selon une étude publiée par l'institut de recherche indépendant NORC (Chicago), 790 000 enfants de 5 à 17 ans ont été employés illégalement pour cette production en Côte d'Ivoire. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'à Manzanouan, cadre de notre étude, il est de coutume que les enfants accompagnent leurs parents pour accomplir des tâches dans les champs de cacao. Ces tâches du point de vue des villageois n'apparaissent pas comme des travaux susceptibles de nuire au bien-être de l'enfant. Ainsi, pendant que le Gouvernement et les ONG qualifient le travail des enfants dans les plantations, d'actes d'exploitation, certains paysans semblent prendre le contre-pied de cette idée en le qualifiant de facteur d'édification, mieux d'intégration sociale de l'enfant. Aussi, faut-il rappeler que traditionnellement l'appui des enfants à leurs parents dans des activités économiques est considéré comme une forme d'éducation, de formation. Cependant T. Caron (2006, p.2) dénonce :

De formateur, le travail des enfants s'est transformé dans bien des cas en exploitation nuisible à leur développement. Dès le XVIIIe siècle, les enfants ont commencé à œuvrer hors du cercle familial. Aujourd'hui, des millions de jeunes sont victimes du travail des enfants et de ses pires

¹ Réseau des Acteurs des Média pour les Droits de l'Enfant-Côte d'Ivoire est une organisation de protection et de promotion des droits des enfants dans les médias.

formes. Bien que ces formes d'exploitation portent atteinte à leur dignité et peuvent compromettre leur développement physique, psychologique et intellectuel, il est impossible d'oublier que l'activité économique des enfants concerne non seulement leur existence, mais la survie de familles entières.

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisations initiées par le Gouvernement ivoirien et les ONG sur la question, la présence des enfants dans les plantations familiales s'accroît. Dès lors, comment communiquer pour résoudre efficacement la problématique de la présence des enfants dans les plantations familiales de cacao à Manzanouan ?

De cette question découlent des interrogations :

Quelles sont les modalités des perceptions sociales qui expliquent la présence des enfants dans les plantations familiales de cacao à Manzanouan ?

Les paysans sont-ils informés, voire sensibilisés sur les lois interdisant l'emploi des enfants dans les plantations ?

Quelles stratégies de communication mettre en œuvre pour soustraire les enfants des plantations familiales de cacao à Manzanouan ?

Le présent travail part du présupposé que les campagnes de sensibilisations déjà menées pour réduire la présence des enfants dans les plantations familiales de cacao à Manzanouan n'ont pas connu un succès retentissant.

L'objectif de cette recherche est de résoudre par la communication la problématique de la présence d'enfants dans les plantations familiales de cacao à Manzanouan.

Avant d'aborder la discussion, il importe d'abord de s'attarder sur la méthode et les matériels utilisés au cours de la recherche ainsi que les différents résultats obtenus.

1- Méthode et matériels

La recherche s'appuie sur une approche mixte, c'est-à-dire quantitative, et qualitative. Elle s'est déroulée à Manzanouan, village de la région de l'Indénie-Djuablin en Côte d'Ivoire plus précisément dans la Sous-préfecture d'Akoboissué (Département d'Agnibilékrou).

Ce village est peuplé de dix mille (10000) habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021. Le choix de cette localité se justifie par le fait que Manzanouan est un village frontalier de la Côte d'Ivoire avec le Ghana. Également par le fait que plusieurs ressortissants ghanéens travaillent comme métayers avec leurs enfants dans des plantations dudit village (constat fait pendant nos enquêtes). Ainsi, ce village apparaît comme un cadre idéal pour notre article. Par ailleurs, il abrite la meilleure coopérative de la région, la COOPAMA. La lauréate deux fois d'affilée du prix d'excellence Abdoulaye Fatiga au cours des campagnes 2015 et 2016 de la meilleure productrice de café-cacao de Côte d'Ivoire est ressortissante de ce village².

La théorie de référence à laquelle cet article s'est adossé est celle de l'action raisonnée. La théorie de l'action raisonnée est un modèle de psychologie sociale. Cette théorie est aussi utilisée en communication comme théorie de la compréhension. Elle a été développée par M. Fishbein et I. Ajzen en 1967 et trouve son origine dans de précédentes recherches qui ont débuté avec la théorie de l'attitude. Elle est utilisée pour prévoir comment les individus vont se comporter en fonction de leurs attitudes préexistantes et de leurs intentions comportementales. Pour I. Ajzen (1992), la décision de l'individu de s'engager dans un comportement particulier est fondée sur les résultats que l'individu espère atteindre à la suite de l'exécution du comportement. Poursuivant dans le même élan, A. Bandura (2003), considère qu'il y a un déterminisme réciproque entre la personne, le comportement et l'environnement : ce sont ces interactions triadiques qui déterminent un comportement et un apprentissage social. La théorie de l'action raisonnée stipule que l'attitude d'une personne envers un comportement serait déterminée par ses croyances sur les conséquences de ce comportement multiplié par son évaluation de ces conséquences. Selon F. Terrade et al. (2009), un individu peut ainsi avoir une attitude positive envers les buts poursuivis, mais pourtant ne pas avoir l'intention d'agir, par un sentiment d'incapacité perçue ou sous la pression

² La lauréate du nom de Manzan Améa Christine dispose de plus d'une quarantaine d'hectares de plantation de cacaoyers à Manzanouan

sociale de l'entourage. La théorie de l'action raisonnée nous a donc permis d'expliquer la relation entre attitude et comportement au sein de l'action des paysans. Aussi a-t-elle favorisé notre compréhension concernant le comportement et la représentation que se font certains planteurs vis-à-vis du travail des enfants. En effet, certains planteurs se font aider par leurs enfants dans les plantations familiales, car convaincus que la présence de ceux-ci dans ces lieux, est une forme d'éducation et d'édification, mieux un facteur de socialisation à l'environnement économique. Le comportement du planteur est donc fonction de sa perception du travail des enfants.

La démarche méthodologique nous amène à avoir une écoute efficace face aux discours délivrés par les différents acteurs concernés par le travail d'enfants dans des parcelles familiales. L'approche, capable de répondre ici à nos préoccupations, est celle dite mixte (quantitative et qualitative). Elle nous a permis d'explorer les différentes opinions sur la question soulevée par notre étude. Dans le souci d'avoir des données fiables que requiert pareille étude, nous avons utilisé trois instruments : l'enquête par questionnaire, la recherche documentaire et les entretiens individuels et de groupe. Notre enquête s'est étendue sur deux semaines et a touché 127 personnes sur 10000 habitants que compte le village, dont 70 paysans et 57 enfants. Parmi ces enfants dont l'âge est compris entre 11 et 16 ans, on dénombre 30 scolarisés et 27 non scolarisés. Les critères de choix de ces enfants reposent d'une part sur le fait qu'ils soient tous des enfants de planteurs et d'autre part qu'ils prennent une part active dans les travaux champêtres, et ce, dans un cadre typiquement familial. Concernant les paysans, la sélection s'est faite à destination de ceux (70 paysans) qui se font aider dans les plantations par leurs enfants. La technique d'échantillonnage « Boule de neige », couplée de la méthode de convenance, a été utilisée pour constituer notre échantillon.

Au total, ce sont 127 personnes qui ont été visées par notre enquête. Deux questionnaires de centres d'intérêt variés ont été adressés d'une part à 30 paysans et d'autre part 22 enfants. Les entretiens ont concerné 40 paysans et 35 enfants. Pour le traitement des données, les réponses

identiques ont été rangées sous une même variable à laquelle on a affecté l'effectif et le pourcentage correspondants.

L'entretien de groupe avec les enfants a été réalisé par le moyen du focus group qui nous a permis de les interroger de façon simultanée. L'objectif était de récolter des informations en faisant émerger différentes opinions grâce aux débats.

Quant à la recherche documentaire, elle a consisté à recenser puis à classer par ordre d'intérêt tous les rapports d'activités d'ONG et des documents relatifs au travail des enfants dans la cacaoculture en Côte d'Ivoire. Nous nous sommes appuyés sur des travaux tels ceux de : M. Tano (2008) intitulé « Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien » ; H. PIMONT-FRAGE, (2018). *La problématique du travail des enfants dans les plantations de cacao. Quelles solutions ?* F. LEFEVRE (2017). *Côte d'Ivoire : le travail des enfants dans l'exploitation des fèves de cacao*. Ces travaux ont pour centre d'intérêt commun, la réduction des travaux dangereux effectués par les enfants dans les plantations de cacao et la prévention contre les risques liés à l'emploi des enfants comme mains-d'œuvre dans les exploitations agricoles.

2- Résultats

À l'issue de l'enquête, des résultats ont été obtenus. Ces résultats portent sur : les différentes perceptions sociales du travail des enfants, la fréquence des activités des enfants dans les plantations familiales, le ressenti des enfants concernant leurs présences dans les plantations familiales de cacao. On remarque par ailleurs que la recherche a proposé des stratégies afin de réduire la présence des enfants dans les plantations.

2-1- Les modalités des perceptions sociales du travail des enfants chez les paysans de Manzanouan

Tableau 1 : Modalités des perceptions sociales du travail des enfants chez les paysans de Manzanouan

Les différentes perceptions sont extraites des réponses de soixante-dix (70) paysans qui pensent que l'emploi de leurs enfants dans la

cacaoculture, n'est pas une exploitation, mais plutôt une contribution de ceux-ci aux activités et à la survie familiale.

Perceptions sociales du travail des enfants	Nombre de paysans interrogés	Pourcentage
L'utilisation de nos enfants dans les plantations familiales est un facteur de socialisation de l'enfant à l'environnement économique	18	26%
L'utilisation de nos enfants dans les plantations familiales renferme un enjeu d'éducation et d'édification	24	34%
L'utilisation de nos enfants dans les plantations familiales est une solution pour pallier une main-d'œuvre de plus en plus rare et onéreuse	13	19%
Utiliser ses enfants dans le cacaoculture c'est les soumettre aux pires formes de travail des enfants	15	21%
Total	70	100%

Source : Données de l'étude, juillet 2024

Les paysans interrogés ont donné les diverses raisons pour lesquelles ils se font aider par leurs enfants dans le cadre des activités liées aux travaux dans les champs de cacao. 26% affirment que l'emploi de leurs enfants dans les plantations familiales répond à un besoin de socialisation de ceux-ci dans le cadre de l'unité de production économique. Ils ne perçoivent donc pas la présence de leurs enfants dans les plantations comme une forme d'exploitation. « *Il n'y a pas de mal à faire travailler mon enfant dans ma plantation, ça lui ouvre l'esprit* » (T.K, 49 ans, planteur). Aussi 34% des paysans pensent-ils que solliciter l'appui des enfants dans les activités cacaoyères est une forme d'éducation et d'édification. Selon eux, il est important, voire obligatoire pour un enfant de paysans, d'apprendre et de maîtriser les pratiques agricoles, l'école n'étant pas la seule voie de réussite. Par ailleurs, le fait de travailler dans les plantations de cacao fortifie l'enfant, le prépare à un avenir radieux dans l'agriculture. « *L'enfant apprend beaucoup étant dans les plantations, l'école n'est pas le seul lieu de réussite* » (D.P, 53 ans, planteur). « *J'ai suivi mon père au champ, aujourd'hui je suis une femme éduquée et digne* » (K.A, 47 ans, planteuse). 19% quant à eux, trouvent que l'utilisation de leurs propres enfants dans

les champs pallie le problème d'une main-d'œuvre de plus en plus rare et onéreuse. L'appui des enfants est perçu comme un soutien à l'activité familiale. « *On ne trouve plus de manœuvres, mes enfants m'aident donc dans l'entretien des plantations* » (A.N, 52 ans, planteur). En revanche 21% n'approuvent pas le fait que certains emploient leurs enfants dans les plantations familiales. Pour eux, cette pratique s'apparente à de l'exploitation. « *La place d'un enfant c'est à l'école, il y'a trop souffrance dans les plantations* » (B.B, 45 ans, planteur). On constate à travers les résultats que la majorité des paysans de Manzanouan soit 79% considèrent qu'utiliser ses propres enfants dans les plantations de cacao n'est pas une exploitation, mais une contribution de ceux-ci dans la survie familiale. Selon eux, cette pratique favorise la solidarité entre les membres de la famille, développe le sentiment d'appartenance chez l'enfant et lui permet de prendre conscience du difficile quotidien de la famille.

2-2 Paysans informés et sensibilisés sur le cadre normatif du travail des enfants

Tableau 2 : Niveau d'information sur le cadre normatif du travail des enfants chez les paysans de Manzanouan

Diffusion d'information sur le cadre normatif du travail des enfants	Nombre de paysans interrogés	Pourcentage
J'ai déjà été sensibilisé et informé sur les lois interdisant le travail des enfants	60	86%
Je n'ai jamais entendu parler de lois interdisant le travail des enfants.	10	14%
Total	70	100%

Source : Données de l'étude, juillet 2024

Dans le tableau ci-dessus, on note que 86% des paysans sont informés sur la question du travail des enfants contre 14% qui ne le sont pas. Notre étude relève que malgré le pourcentage élevé des personnes informées, les enfants continuent de souffrir le martyre dans les plantations de cacao. En effet, les agriculteurs réfutent l'idée selon laquelle utiliser leurs propres enfants dans les activités cacaoyères, est une exploitation voire un assujettissement aux pires formes de travail des enfants. « *Moi, à l'époque, j'ai travaillé avec mon père dans ses*

plantations, ça ne m'a pas tué, on veut tout copier sur les blancs » (N.B, 58 ans, planteur).

2.3- La fréquence des activités des enfants dans les plantations familiales.

Les résultats sur la fréquence de ces activités ont été tirés des réponses de 55 paysans favorables à l'utilisation de leurs progénitures dans les plantations de cacao.

Tableau 3 : Fréquence des activités des enfants dans les plantations familiales

Fréquence des activités des enfants dans les plantations	Nombre de paysans interrogés	Pourcentage
Présence quotidienne de mes enfants dans les plantations familiales de cacao	31	56%
Mes enfants travaillent dans la plantation familiale pendant les jours fériés et les grandes vacances.	24	44%
Total	55	100%

Source : Données de l'étude, juillet 2024

56% des paysans favorables au travail des enfants dans les plantations familiales ont tous des enfants non scolarisés. Ils les contraignent de ce fait au travail, car selon eux, l'activité agricole peut remplacer valablement l'école. *« L'école n'est pas la seule voie de réussite »* (D.K, 61 ans, planteur). *« Ceux qui vont à l'école là, deviennent quoi dans la vie ? »* (E.B, 55ans, planteur). *« Si tout le monde va à l'école, qui va nous remplacer dans les plantations quand on ne sera plus de ce monde »* (A.D, 56 ans, planteur) Les 44% restants dont les enfants sont en majorité des élèves, affirment s'appuyer sur ceux-ci pendant les jours fériés et les grandes vacances. Ils insistent sur le fait qu'un élève en congé doit nécessairement aider ses parents dans les champs de cacao, car l'agriculture est un héritage qu'ils comptent leur léguer. *« Mes enfants sont tous scolarisés, mais pendant les congés scolaires, ils m'aident dans les plantations, car c'est ici que je tire l'argent pour leur scolarisation »* (K.A, 54 ans, planteur).

2.4- Le ressenti des enfants concernant leurs présences dans les plantations familiales de cacao

De l'entretien avec les enfants, nous avons pu recenser un ensemble d'opinions sur la question de leur participation dans les activités agricoles familiales. Rappelons que 57 enfants ont été soumis au deuxième volet des questionnaires.

Tableau 4 : Ressenti des enfants relativement à leurs présences dans les plantations familiales de cacao

Ressenti	Nombre d'enfants	Pourcentage
Si je n'aide pas mes parents dans la plantation de cacao, ils ne financeront pas mes études	20	35%
Il est de mon devoir d'aider papa et maman dans le cacao culture vu que je ne suis pas élève	15	26%
Je ne vois pas d'inconvénients à travailler avec mes parents dans la plantation familiale de cacao, mais je voudrais qu'ils permettent d'apprendre un métier	10	18%
Soutenir mes parents dans leurs activités permet de contribuer à la survie familiale	12	21%
Total	57	100%

Source : Données de l'étude, juillet 2024

L'interprétation de ces résultats se résume en 4 points. Dans le premier, 35% des enfants, tous scolarisés affirment que le financement de leurs études est conditionné par l'appui aux parents dans les activités cacaoyères. Ils soutiennent donc les parents afin qu'en retour ces derniers financent leurs scolarités. « *Si je ne viens pas aider papa, il ne paiera pas mes fournitures scolaires* » (T.K, 15 ans, élève en classe de 5^{ème}). En revanche 26% ne trouvent aucun inconvénient à travailler aux côtés des parents dans les plantations de cacao. Ils ne s'en plaignent pas vu qu'ils sont déscolarisés. La cacaoculture apparait pour eux comme une voie de réussite dans le futur. « *Je préfère travailler avec mes parents au champ, je ne comprenais rien en classe* » (Y.V, 12 ans, déscolarisée). Aussi 18% affirment-ils ne pas trouver d'inconvénients à épauler les parents dans les travaux, mais ils souhaiteraient apprendre un métier tel la maçonnerie,

l'électricité, la ferronnerie, la mécanique auto et moto, la couture, la coiffure. Ces adolescents estiment qu'il est bon d'apprendre un métier en plus des activités agricoles. « *Je veux apprendre la mécanique même si je vais au champ* » (A.F, 11 ans, non scolarisé). Le dernier groupe, 12% disent soutenir leurs parents afin de contribuer à la survie de la famille. Ceux-ci croient fermement que leur appui est déterminant dans la réalisation des projets économiques familiaux. « *Je prends plaisir à aider papa dans sa plantation pendant les grandes vacances, ça lui fait une charge de moins au niveau de manœuvres qu'il emploie* » (K.G, 16 ans, élève en classe de 3^{ème}).

2-5. Stratégies contributives pour réduire la présence des enfants dans les plantations familiales de cacao

2-5-1. Sensibilisation

La sensibilisation doit cibler les ménages, la communauté et en particulier les agriculteurs. Ils devront être sensibilisés d'une part sur les tâches que les enfants peuvent accomplir dans les plantations familiales et d'autre part sur ce qu'ils ne peuvent pas accomplir. Cette sensibilisation se fera au moyen de discussion avec les membres de la communauté de Manzanouan, de séances d'information et de films. La question du travail des enfants, ses risques et les tâches dangereuses auxquelles les enfants doivent être épargnés, pourront être abordés pendant ces moments de sensibilisation.

2-5-2. Scolarisation et rescolarisation des enfants

Les faits démontrent que le travail des enfants est moins dense dans les communautés où le taux de scolarisation est élevé. L'éducation contribue au développement et au bien-être des enfants et peut leur réserver un avenir prometteur, ce qui pourrait mettre fin à la pauvreté qui est une cause majeure du travail des enfants. Mettre donc en place une éducation de qualité qui constituera une passerelle vers le retrait des enfants dans les plantations familiales de cacao. De ce qui précède, les autorités doivent accroître les infrastructures scolaires à Manzanouan ou à proximité et apporter une aide aux parents pour la scolarisation et la rescolarisation des enfants. Il faudra également permettre aux enfants non scolarisés de suivre des cours de transition afin de rattraper leur retard et de rejoindre les autres enfants dans le système scolaire normal.

2-5-3. Aide aux paysans pour le développement des sources de revenus alternatives

Les familles d'agriculteurs sont souvent très dépendantes du cacao, ce qui entraîne souvent l'emploi de leurs enfants dans les plantations

familiales. Ces familles vivent parfois dans la précarité à cause de la baisse du prix du cacao ou des conditions climatiques défavorables. Ce qui a pour effet immédiat une augmentation du travail des enfants. Pour pallier cette situation, l'État ivoirien doit appuyer financièrement les paysans dans le développement de sources de revenus alternatives tels l'artisanat, l'élevage, l'apiculture, la culture du riz, du manioc, de la banane, etc., en complément de la culture de cacao.

2-5-4. Faire face aux pénuries de main-d'œuvre.

Les planteurs de Manzanouan sont confrontés à un manque de main-d'œuvre pour les travaux dans la cacaoculture. Même quand cette main-d'œuvre est disponible, elle est couteuse. Cela explique la raison pour laquelle les enfants sont appelés à participer aux travaux agricoles auprès de leurs parents. Ce qui les expose à des tâches dangereuses. Pour résoudre ce problème, Il faudra constituer des groupes de services communautaires tels « Jeunesse Solidaire et Active de Manzanouan » (JSAM), « Servir la Communauté » (SC) à partir des communautés ou des coopératives. Ces groupes pourront alors fournir des services abordables aux agriculteurs. Ils seront perçus comme un moyen efficace à la fois d'aider les agriculteurs à améliorer leur productivité et de réduire le risque que des enfants soient impliqués dans des travaux dangereux.

3- Discussion

Utiliser ses enfants dans les plantations de cacao, n'apparaît pas chez certains paysans, comme une exploitation voire une violation de leurs droits. En effet 71% des paysans interrogés ont affirmé que la présence de leurs enfants à leurs côtés dans les champs, est une forme d'éducation, d'édification. Ils ne voient donc aucun inconvénient à solliciter leurs concours dans les activités cacaoyères. Selon ces paysans, le travail des enfants dans les plantations familiales de cacao doit être perçu comme une contribution de ces enfants à la survie et au bien-être familial, mieux un facteur d'intégration sociale et de socialisation de l'enfant à l'environnement économique. Cette idée est renchérie par C. Bueno et A. Babo (2013) qui affirment que dans l'éducation de l'enfant dans les villages, le travail de la terre représente et demeure le premier rempart le plus efficace contre la faim. Aussi faut-il ajouter que dans de nombreuses régions du monde, il est admis et de pratique courante que les enfants

apprennent auprès de leurs parents à accomplir des tâches légères dans le cadre des activités familiales. Cela peut être une expérience positive qui les aidera à acquérir les compétences de base ainsi que les vertus indispensables à une vie sociale épanouie. À ce sujet, F. Lefèvre (2017) dans son article paru dans le journal *Blasting News France*, relate que pour les enfants, travailler dans les plantations familiales est une tradition, une nécessité pour aider des parents parfois trop âgés ou pas en bonne santé.

En bref, travailler, c'est se faire respecter. Les arguments développés nous confortent dans notre choix de la théorie de l'action raisonnée. En effet, les paysans emploient leurs enfants dans les plantations parce que cela peut contribuer à leur éducation, à perpétuer la tradition. Ils agissent donc en toute connaissance de cause. M. Tano (2008) quant à lui, soutient qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence des travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Mais dans le cas contraire si l'enfant est exposé au danger dans l'accomplissement de ces tâches, le travail effectué par l'enfant s'inscrira dans le domaine des pires formes de travail des enfants.³ Vu sous cet angle, l'on comprend aisément le motif pour lequel le travail des enfants tel que fixé par les normes internationales, trouve peu d'échos auprès des agriculteurs rencontrés dans le cadre de notre article. En effet, l'Organisation internationale du travail (2002) définit le travail des enfants comme le travail rémunéré et non rémunéré d'une jeune personne d'un certain âge, le travail qui nuit gravement à son développement personnel, à sa santé, sa sécurité et son bien-être physique, mental et psychologique. La Convention 138 sur l'âge minimum stipule que le travail des enfants est toute activité économique exercée par une personne âgée de moins de quinze (15) ans ; mais les pays en développement peuvent le fixer à quatorze (14) ans.⁴ L'article 3 de la

³ Plan d'action national 2015-2017 de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

⁴ La Convention n° 138 a été adoptée par l'OIT en 1973. Elle stipule que les Etats devraient élever progressivement l'âge minimum à un niveau qui permette aux enfants d'atteindre le plus complet développement physique et mental. Elle fixe à 15 ans l'âge minimum d'admission au travail en général.

Convention précise que cet âge minimum pour le travail susceptible d'être dangereux pour la santé, la sécurité ou la moralité des enfants ne devra pas être inférieur à dix-huit (18) ans. Quant à la Convention 182 de l'OIT, elle définit les pires formes de travail des enfants (PFTE), entre autres comme toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues à l'esclavage, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude, ainsi que le travail forcé ou obligatoire ... ; les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, la sécurité ou la moralité des enfants.⁵ Les villageois interrogés font ainsi une mauvaise interprétation des normes internationales. Ils ne tiennent pas souvent compte de l'âge des enfants et de l'ampleur des travaux à exécuter dans les champs.

Par ailleurs, notre étude relève que pour espérer se marier et bâtir une famille dans le futur, l'enfant doit, de ce fait, s'habituer aux travaux agricoles. Dès lors, le travail dans les plantations peut être considéré comme un facteur de renforcement de la vulnérabilité des enfants. La définition du travail des enfants apparaît donc comme un sujet à débat dans le monde paysan. Les planteurs n'en ont pas la même compréhension que les organismes internationaux. Là où ces organismes recommandent un environnement adéquat pour l'enfant, il se trouve des parents qui obligent leurs enfants à travailler en contrepartie du financement de leurs scolarités. Ils exposent au quotidien ces mineurs aux piqûres d'insectes, morsures de serpents, de scorpions et aux nombreuses blessures à la machette ; les soumettent à environ neuf (9) heures de travail journalièrement pendant les congés. De différentes réponses recueillies auprès des enfants, il ressort qu'ils sont soumis aux pires formes de travail. Ils ne bénéficient pas suffisamment de soins médicaux en cas de blessures ou piqûres d'insectes et ne vivent pas pour la plupart dans un environnement familial adéquat. C'est le lieu pour nous d'interpeller les autorités quant à la vigilance et surtout à l'application stricte et sans compassion des sanctions contre tout individu qui soumettra son enfant à

⁵ Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Entrée en vigueur : 19 nov. 2000).

de pires formes de travail. L'article fait remarquer que la présence d'enfants auprès de leurs parents dans la cacaoculture répond à un besoin de pallier la main-d'œuvre devenue onéreuse. International Cocoa Initiative Foundation (2020) nous en dit plus sur le sujet. Elle relève que les enfants dans les zones de culture du cacao sont confrontés aux réalités de la pauvreté rurale (pénurie de terre, insécurité alimentaire, manque d'infrastructures scolaires, accès limité à l'eau potable, pauvreté des services de santé, etc.). Selon elle, la pratique régulière de mettre au travail les enfants dans les plantations de cacao est souvent un mode de vie normal pour les producteurs de cacao qui, pour diverses raisons, veulent former leurs enfants au métier et, en même temps, réduire le coût de la main-d'œuvre sur la ferme familiale. Il apparaît donc clairement que le paysan utilise son enfant comme une main-d'œuvre parce qu'il n'a pas les moyens nécessaires de s'en procurer. On est donc loin de l'argument selon lequel le soutien des enfants dans les plantations, serait un facteur d'éducation, d'édification et de socialisation avec l'environnement économique. Nous plaçons de ce fait, auprès des autorités, pour l'installation dans toutes les zones cacaoyères de comités locaux de surveillance, composés des ressortissants des dites zones afin de dénoncer tout planteur qui utiliserait son enfant comme main-d'œuvre. Nous proposons à cet effet, une formation par les ONG des membres de ces comités sur la question du travail des enfants, un renforcement de leurs capacités techniques et financières. Le gouvernement en collaboration avec les ONG doivent intensifier les campagnes de sensibilisations auprès des paysans à travers toutes les zones cacaoyères. Les messages à délivrer pendant ces campagnes porteront essentiellement sur la distinction entre les tâches acceptables et le travail des enfants, sur les activités non assimilables au travail des enfants et le travail socialisant de l'enfant. Ce qui aura pour effet de relever le faible niveau de connaissance, d'information et de compréhension des agriculteurs sur le sujet. Il faudrait aller au-delà des campagnes publiques et tendre vers le porte à porte afin de sensibiliser directement les cibles (enfants, parents, guides religieux, chefs de villages,

chefs de famille, présidents des jeunes.) dans la langue locale et se faire accompagner au besoin par un interprète.

Notre recherche met en évidence des variables sur lesquelles il est important d'agir. L'une des plus évidentes est le manque de moyens financiers qui rend la présence des mineurs dans les plantations de cacao indispensable. Les planteurs savent pertinemment que le travail des enfants est illégal, mais prétextant de la pauvreté, ils bafouent au quotidien les lois interdisant cette pratique. Argument défendu par H. Pimont-Farge (2018) qui affirme que pendant la rentrée scolaire, les enfants scolarisés ne travaillent plus dans les fermes. Ce qui pousse de nombreux agriculteurs qui n'ont pas les moyens d'engager une aide extérieure à faire appel à leurs enfants, en particulier pendant la saison des récoltes. Abondant dans le même sens, l'organisation Plan International (2016) note que, les parents obligent leurs enfants à travailler afin d'éviter l'emploi d'une main-d'œuvre. La théorie de l'action raisonnée trouve son sens dans ce rapport de l'ONG Plan International. Par conséquent, il serait salubre de mettre en place des activités génératrices de revenus pour les familles. Aussi suggérons-nous une cohabitation entre les normes internationales et les mœurs des communautés. Autrement dit, les planteurs pourront s'appuyer sur leurs enfants dans les travaux champêtres tout en respectant le cadre légal régissant le travail des enfants, c'est-à-dire ne pas les soumettre aux pires formes de travail, leur faire exécuter des tâches légères qui n'auront aucun effet sur leur santé et leur condition physique. N'employer uniquement ces enfants que pendant les congés, surtout ceux qui vont à l'école, et ce, dans un strict respect des différentes règles de sécurité ; ne leur faire aucun chantage de type « si tu ne travailles pas dans la plantation, je n'assurerai pas ta scolarité ou ton quotidien ».

Il faudrait mettre en place des systèmes d'épargne et de crédits qui permettront aux familles de développer leurs activités, afin d'augmenter leurs revenus. Il serait tout aussi intéressant de réinsérer les enfants travailleurs non scolarisés ou déscolarisés dans le système éducatif et leur apporter un soutien psychologique. Pour ce faire, plusieurs instituteurs

devront être formés afin d'aider ces enfants à revenir sur les bancs de l'école et à lutter contre les discriminations dont ils pourront être victimes. De même, la législation concernant les enfants travailleurs doit être vulgarisée et mise à la disposition du monde paysan pour une meilleure appropriation.

Conclusion

A.Touré (2019) relève dans ses travaux que le travail des enfants dans les champs de Cacao de la Côte d'Ivoire persiste malgré les efforts de l'État pour éradiquer le phénomène. Les villageois perçoivent la présence de leurs enfants dans les plantations familiales de cacao comme une forme d'éducation, d'intégration sociale, voire même un facteur de socialisation de l'enfant à l'unité de production économique. Pour ceux-ci, il n'est pas question de parler d'une quelconque exploitation. On est en face donc d'une dualité entre deux représentations sur la question du travail des enfants. Les paysans pour la plupart démunis et en manque de moyens financiers s'appuient sur leurs enfants afin de pallier le problème de la main-d'œuvre adulte, onéreuse. Et ce, en dépit de l'interdiction formelle des normes internationales et du gouvernement. On peut le dire, la lutte contre le travail des enfants, récolte des résultats timides à cause des habitudes villageoises. Eu égard à la complexité de la situation, ne serait-il pas souhaitable de faire cohabiter les pratiques villageoises et les lois internationales sur la question du travail des enfants ? Les planteurs pourront de ce fait s'appuyer sur leurs enfants dans le strict respect des conventions sur le travail des mineurs.

Références bibliographiques

- AJZEN Icek, 1992 : « A Comparison of the Theory of Planned Behavior and the Theory of Reasoned Action », *Personality and Social Psychology Bulletin*, pp 18-39.
URL : DOI:10.1177/014616729218100110.1177/0146167292181001.
- BANDURA Albert, 2003 : *Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle*, Paris, Éditions DeBoeck Université

- BIT/IPEC, 2007 : *Élimination des formes dangereuses de travail des enfants étape par étape*, Genève. URL : <https://www.ilo.org/ipecinfor/product>, consulté 20 juillet 2024.
- BUONO Clarisse et BABO Alfred, 2013 : « Travail des enfants dans les exploitations de cacao en Côte d'Ivoire. Pour une réconciliation entre normes locales et normes internationales autour du « bic », du balai et de la machette », *revue Mondes en développement*, vol 3, n°163, pp. 69-84.
- CARON Tania, 2006 : *L'exploitation économique des enfants à l'ère de la mondialisation : défis, normes et solutions du droit international*, p.2, Bibliothèque et Archives Canada, Direction du Patrimoine de l'édition, 395, rue Wellington Ottawa ON K1A 0N4Canada, ISBN: 978-0-494-21572-
- International Cocoa Initiative Foundation, 2020 : *Le travail des enfants dans le cacao*. URL : <https://www.cocoainitiative.org/fr/les-problematiques/travail-des-enfants-dans-le-cacao>, consulté le 20 juillet 2024.
- LEFEVRE Florine, 2017 : *Côte d'Ivoire : le travail des enfants dans l'exploitation des fèves de cacao*. URL : <https://fr.blastingnews.com/international/2017/05/cote-divoire-le-travail-des-enfants-dans-lexploitation-des-feves-de-cacao-001713901.html>, consulté le 10 juillet 2024
- OIT, 1999 : *Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants*. URL : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C182, consulté le 20 juillet 2024.
- OIT, 1973 : *Convention (n° 138) sur l'âge minimum*. URL : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C138, consulté le 10 juillet 2024.
- PIMONT-FRAGE Héloïse, 2018 : *La problématique du travail des enfants dans les plantations de cacao. Quelles solutions ?* URL :

<https://www.upstreamjournal.org/enfants-et-cacao/>
consulté le 12 juillet 2024

Plan International France (ONG), 2016 : *Causes et conséquences du travail des enfants dans le monde*, 68p. URL : <https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-06-07causes-et-consequences-du-travail-des-enfants-dans-le-monde>, consulté le 20 juillet 2024.

République de Côte d'Ivoire, Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS), 2019 : *Plan d'Action National 2019-2021 de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants en Côte d'Ivoire*. URL : https://www.travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf_documents/PLAN%20D%27ACTION%20NATIONAL%20%28PAN%29%20%202019-2021%20PDF.pdf, consulté le 12 juillet 2014.

République de Côte d'Ivoire, Institut National des Statistiques (2022), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021 : Résultats globaux définitifs. URL : <https://www.ins.ci/RGPH2021/RESULTATS%20DEFINITIFSRP21.pdf>, consulté le 12 juillet 2024.

TANO Maxime, 2008 : « Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-Ouest ivoirien », *revue Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°243, pp. 323-338.

TERRADE Florence et al, 2009 : « L'acceptabilité sociale : la prise en compte des déterminants sociaux dans l'analyse de l'acceptabilité des systèmes technologiques », *revue Le travail humain*, vol 72, n° 4, pp.383-395.

TOURE Abou, 2019 : *Travail des enfants dans les plantations de cacao : Le trafic a la peau dure*. URL : <https://cenozo.org/en/articles/120-travail-des-enfants-dans-les-plantations-de-cacao-le-traffic-a-la-peau-dure>, consulté le 12 juillet 2024